

Entreprises de travaux paysagers

Diplômes susceptibles d'être pris en compte pour justifier de connaissances en maçonnerie, construction de murets et terrasses

Réponse de la DECAS du 26 juin 2003

Niveau V : CAPA travaux paysagers

Niveau IV : BEPA Aménagement de l'espace (de préférence spécialité travaux paysagers)
Bac Pro travaux paysagers
Bac techno STAE (spécialité technologie des aménagements)
BPA travaux paysager (en formation continue)

Niveau III : BTSA aménagements paysagers

Diplômes d'enseignement supérieur : Diplôme paysagistes DPLG
Tous diplôme d'ingénieurs aménagements de l'espace paysager (écoles d'Etat)

3^{ème} cycle universitaire : DESS Dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux
DEA Paysage, patrimoine et aménagement
DEA Jardin, paysages, territoire.